

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2023

MIEUX MANGER EN SOUTENANT LES FRANÇAIS FACE À L'INFLATION ET EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE - (N° 889)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE52

présenté par

M. Lavergne, M. Armand, M. Bouyx, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard, M. Kasbarian, Mme Le Meur, Mme Le Peih, Mme Jacqueline Maquet, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Pacquot, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert et M. Vojetta

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La charcuterie française est la plus vertueuse d'Europe sur l'utilisation de nitrites. Elle s'impose des normes plus strictes que celles de nos voisins européens.

Supprimer les nitrites à une telle échéance rapprochée revient à supprimer les produits de charcuterie dans la mesure où nous ne savons pas faire face au risque bactériologique sans nitrites.

Si de grandes chaînes alimentaires disposent des moyens techniques, humains et financiers pour produire certains produits de charcuterie sans nitrites, cela reste impossible pour d'autres produits de charcuterie.

Ces systèmes de production ne sont pas à la portée des artisans charcutiers qui sont un maillon essentiel de l'économie de proximité dans les villes et villages et qui détiennent une partie du patrimoine gastronomique de notre pays.